



FRANCE

Conférence des Etats parties
chargée d'examiner en 2010
le Traité sur la Non-prolifération des armes nucléaires
(New York, 3 – 28 mai 2010)

Grande Commission II

Intervention prononcée par S.E.M. Eric Danon
Ambassadeur, Représentant permanent de la France
à la Conférence du Désarmement

(New York, le 10 mai 2010)

* *
*

2010 Review Conference of
the parties to the Treaty on the
Non-Proliferation of Nuclear Weapons
(New York, 3 – 28 May 2010)

Main Committee II

Statement by H. E. Mr. Eric Danon
Permanent Representative of France
to the Conference on Disarmament

(New York, 10 May 2010)

Monsieur le Président,

La délégation française souhaite s'associer pleinement à la déclaration prononcée au nom de l'Union européenne.

Monsieur le Président,

La prolifération des armes nucléaires et de leurs vecteurs représente une menace pour la paix et la sécurité internationales; c'est également une menace pour les régions concernées. Il faut donc s'y opposer résolument.

C'est dans ce contexte que nous devons veiller à préserver l'intégrité du Traité de non-prolifération nucléaire. Instrument devenu quasi-universel, celui-ci demeure la clé de voûte juridique de notre sécurité nucléaire commune, et un instrument essentiel de notre sécurité collective.

Les graves crises de prolifération auxquelles nous faisons face actuellement remettent en cause les objectifs du Traité: la non-prolifération ; le désarmement ; la promotion du nucléaire civil ; l'objectif d'une zone exempte d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs au Moyen-Orient.

La lutte contre la prolifération est donc un impératif pour la sécurité de tous. Elle passe par trois grands axes, qu'il nous faut tous aborder lors de nos discussions : une réponse résolue aux crises de prolifération; le renforcement du dispositif international de lutte contre la prolifération; des efforts concrets accrus de prévention et d'entrave de la prolifération.

Premier axe : la réponse aux crises de prolifération. Nous sommes face à deux crises majeures de prolifération, l'Iran et la Corée du Nord. Depuis notre dernier grand rendez-vous, en 2005, elles s'aggravent d'année en année. Elles sapent les règles même de notre sécurité collective, dont le TNP est un élément central. Il n'est à l'évidence pas possible de nous réunir aujourd'hui sans les évoquer.

Le tableau dressé par les rapports successifs du Directeur général de l'AIEA au sujet de l'Iran est très clair. En violation de son accord de garanties, comme l'a reconnu le Conseil des gouverneurs de l'AIEA dès septembre 2005, en violation de cinq résolutions du Conseil de sécurité et de dix résolutions du Conseil des Gouverneurs de l'AIEA, l'Iran poursuit sa fuite en avant : il ne cesse d'accumuler de l'uranium faiblement enrichi et a désormais initié l'enrichissement à 20 %. Aucune justification civile ne peut être trouvée à ce programme. L'Iran refuse les offres généreuses de dialogue et de coopération des Six. Il limite sa coopération avec l'AIEA, y compris, comme le souligne l'Agence, au sujet des activités pouvant avoir une dimension nucléaire militaire. Le comportement de l'Iran met en danger non seulement la sécurité et la stabilité régionale, mais aussi le régime de non prolifération ; il appelle donc une réponse énergique de la communauté internationale. Avec ses partenaires des Six, la France multiplie les efforts pour tenter de trouver une solution négociée au problème nucléaire iranien, qui répond tant aux besoins de l'Iran qu'aux graves inquiétudes de la communauté

internationale. Mais l'Iran doit comprendre qu'il ne peut qu'être davantage isolé s'il continue dans cette voie, sans répondre aux demandes de l'AIEA et du Conseil de sécurité des Nations unies.

Depuis la précédente Conférence d'examen, la Corée du nord a procédé à deux essais nucléaires. Elle a également testé plusieurs missiles balistiques capables de porter des armes nucléaires. La communauté internationale a unanimement condamné ces atteintes graves à la paix et à la sécurité internationales. Le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté les résolutions 1718 et 1874 pour rappeler la Corée du Nord à ses obligations : le démantèlement complet, vérifiable et irréversible de ses programmes nucléaires. L'Union européenne a renforcé ces sanctions, notamment en instaurant un embargo plus strict à l'égard de la Corée du nord et en accroissant la vigilance financière à l'égard des entités nord-coréennes. Nous avons voulu adresser un message clair à l'égard de Pyongyang : nous ne tolérons pas sa fuite en avant nucléaire, pas plus que les coopérations proliférantes de la Corée du Nord avec d'autres pays, en particulier au Proche et au Moyen-Orient.

D'autres pays font l'objet d'investigations, ou de questions de la part de l'AIEA. Nous les appelons à coopérer pleinement avec l'Agence, et à se mettre en pleine conformité avec leurs obligations internationales, afin de dissiper tout soupçon sur leurs activités passées ou présentes.

Monsieur le Président,

Deuxième axe, le renforcement du régime de non-prolifération. Pour ce faire, nous devons en priorité appuyer les efforts de l'AIEA, qui continue de tenir une place essentielle dans le régime international de non-prolifération nucléaire, pour faire en sorte que son système de garanties demeure pleinement efficace et crédible.

Pour cela, nous devons lors de cette conférence appeler à l'universalisation et au renforcement du système des garanties de l'AIEA.

Si le Traité est désormais un instrument quasiment universel, l'obligation posée par l'article III aux Etats parties concernés de conclure un accord de garanties généralisées n'est pas encore satisfaite par tous. A ce jour 20 Etats n'ont pas d'accord de garanties généralisées en vigueur ; 7 d'entre eux n'ont engagé aucune démarche en ce sens auprès de l'AIEA.

En outre, comme le rappellent régulièrement les directeurs généraux de l'Agence, sans la mise en œuvre du protocole additionnel, l'AIEA ne peut pas remplir sa mission de façon crédible. En effet, seul cet outil juridique, en complément d'un accord de garanties généralisées, permet à l'Agence de tirer des conclusions étayées sur l'absence de matières nucléaires ou d'activités clandestines, et donc de donner à la communauté internationale des assurances crédibles sur la finalité exclusivement pacifique des programmes nucléaires civils.

A ce jour, une grande majorité d'entre nous, 131 pays, a déjà signé un Protocole additionnel, et 98 Etats ont un protocole additionnel en vigueur. Nous souhaitons

qu'ils soient rejoints par tous les autres, car le nucléaire ne peut prospérer que dans la confiance.

Dans le cadre de l'article III, l'universalisation des garanties généralisées et du protocole additionnel reste une priorité et la France invite tous les Etats qui ne l'auraient pas encore fait à exprimer de manière concrète leur soutien au régime de non-prolifération en mettant en œuvre ces instruments juridiques.

Pour le bénéfice de tous, nous devons donc renforcer le système des garanties de l'AIEA :

- l'application d'un régime crédible et efficace de garanties permet d'envisager avec **confiance** l'expansion de l'énergie nucléaire dans le monde. Nul doute que l'article IV du Traité sera d'autant plus largement mis en œuvre que l'AIEA sera en mesure de donner aux Etats qui, comme la France, veulent répondre aux demandes de coopération qui leur sont adressées, des assurances crédibles sur la finalité exclusivement pacifique du programme nucléaire engagé par le pays partenaire ;
- A l'inverse, la France propose que toute coopération nucléaire civile soit suspendue avec les pays qui ne respectent pas leurs obligations : on ne peut pas d'un côté demander cette coopération, avec le partenariat de long terme et la responsabilité que cela implique, et de l'autre renier ses obligations internationales. La France sera intraitable pour la défense du droit de chaque État à accéder au nucléaire à des fins pacifiques. Mais elle le sera également à l'encontre de ceux qui violent les normes de sécurité collective.
- ce n'est pas tout. Le système des garanties n'est pas seulement un outil indispensable à la non prolifération et au développement des usages pacifiques ; les garanties de l'Agence contribuent aussi au renforcement de la sécurité nucléaire dans le monde et à la protection de tous contre la menace du terrorisme nucléaire, comme l'a souligné le sommet de Washington sur la sécurité nucléaire le mois dernier.

Dans ce contexte, la France encourage la communauté internationale, l'AIEA et tous les Etats parties à rester mobilisés au service de la promotion des garanties. Pour ce qui est de la France, je rappelle que toutes ses installations civiles, y compris ses 58 réacteurs nucléaires, sont sous garanties d'Euratom ou de l'AIEA. Je souhaite souligner en particulier que l'application des garanties de l'AIEA sur la nouvelle installation française d'enrichissement par centrifugation, effective depuis le 1^{er} septembre 2009, ne peut que contribuer au renforcement de la crédibilité du système des garanties.

Par ailleurs, la France entend poursuivre ses efforts de soutien à l'Agence, notamment au travers de son programme national de soutien aux garanties, en mettant à sa disposition ses compétences, son expertise et en favorisant le développement de technologies destinées à détecter d'éventuelles activités nucléaires clandestines.

Monsieur le Président,

Des investigations passées de l'AIEA ont mis en évidence l'existence d'un vaste réseau international de trafic de technologies sensibles sur lequel toute la lumière n'est pas encore faite.

Ceci illustre la nécessité de disposer d'un contrôle rigoureux et universel des exportations de technologies, équipements et matières nucléaires les plus sensibles, condition indispensable au développement du commerce nucléaire, alors qu'un nombre croissant d'Etats va disposer de capacités industrielles dans le domaine nucléaire.

Le comité Zangger, dont le rôle est reconnu dans la mise en œuvre des dispositions de l'article III-2 du TNP, doit poursuivre son action en vue de l'universalisation des principes généraux de contrôle des exportations. Si les règles de contrôle à l'exportation se doivent d'être strictes et adaptées aux difficultés rencontrées, elles doivent être en cohérence avec les autres obligations du Traité. C'est avec cet objectif que la France agit au sein du Groupe des Fournisseurs Nucléaires que nous concevons comme un instrument indispensable à la promotion d'une approche crédible et équilibrée du contrôle aux exportations et qui constitue le cadre nécessaire au développement responsable du nucléaire.

En ce qui concerne les technologies les plus sensibles, en particulier celles relatives à l'enrichissement et au retraitement : leur éventuel transfert devrait être évalué en fonction d'une série de critères en rapport avec les objectifs du Traité, dont le protocole additionnel ou des garanties équivalentes, de manière à bénéficier aux pays en ayant effectivement besoin, en mesure de les accueillir et ayant scellé leur engagement dans le long terme envers le régime de non-prolifération. Il est également essentiel, lorsqu'un Etat fournisseur envisage d'autoriser des transferts dans les domaines de l'enrichissement et du retraitement, qu'il s'assure de la crédibilité du besoin du destinataire au vu de ses capacités électronucléaires et qu'ils prennent ensemble, conformément à leurs obligations à l'égard de l'AIEA, les mesures appropriées pour garantir que ces transferts ne pourront être détournés à des fins non pacifiques et non déclarées.

Troisième grand axe de la lutte contre la prolifération : le renforcement des efforts concrets de prévention et d'entrave de la prolifération. C'est un effort quotidien. Il s'agit de mieux contrôler les exportations, de contrôler l'accès aux formations les plus sensibles, d'entraver les trafics proliférants, de criminaliser les activités proliférantes et de réprimer leur financement. La France renforce ses efforts dans tous ces domaines ; l'Union européenne également, avec l'adoption en 2008 des « nouveaux axes d'action contre la prolifération », qui constituent un programme de travail en ce sens. Il est nécessaire que la conférence souligne l'importance des ces efforts concrets.

Nous devons également nous efforcer de mieux mettre en œuvre la résolution 1540, à la fois pour renforcer nos dispositifs nationaux, et pour aider à le faire les pays qui en ont besoin. Là encore, la France, en complément de l'action de l'Union européenne, ne ménage pas ses efforts pour soutenir activement la mise en œuvre de cette résolution, notamment par l'organisation de séminaires régionaux.

Monsieur le Président,

Je souhaiterais pour terminer évoquer les préoccupations constantes de la communauté internationale concernant les risques de prolifération pouvant résulter du retrait du Traité et rappeler la position de la délégation française sur ce sujet.

Soyons clair. Le retrait du Traité est un droit, il n'est pas question d'y porter atteinte. Mais pour garantir l'intégrité du Traité, et la pérennité de nos efforts de non-prolifération nucléaire, il est indispensable d'en prévenir les abus. C'est pourquoi il est utile que nous débattions durant la conférence des modalités et des conséquences d'un retrait. Il serait souhaitable que nous nous entendions sur quelques principes importants, tel le fait qu'un Etat, après s'être retiré d'un traité, demeure responsable des violations commises lorsqu'il en était partie.

De même, nous considérons qu'il serait inacceptable qu'un Etat, après avoir bénéficié des dispositions et de la coopération prévues par l'article IV pour acquérir des matières, installations et technologies nucléaires, se retire ensuite du Traité et les utilise à des fins militaires. Nous devrions réfléchir ensemble aux conséquences à en tirer. La résolution 1887 adoptée unanimement par le Conseil de sécurité le 24 septembre dernier nous fournit une feuille de route concrète à cet effet.

Monsieur le Président, je vous remercie.

Translated from French- Only French version may be considered official

Mr. Chairman,

The French Delegation wishes to support fully the declaration made on behalf of the European Union.

Mr. Chairman,

The proliferation of nuclear weapons and their means of delivery is a threat to international peace and security; it also represents a threat to the concerned regions. It must be opposed resolutely.

In this context, we must take care to preserve the integrity of the Non-Proliferation Treaty. The Treaty has become almost universal, and it remains the legal cornerstone of our common nuclear security, and an essential tool for our collective security.

The serious crises of proliferation which we now face threaten the goals that we pursue with this Treaty are : non-proliferation, disarmament, promotion of civil nuclear energy, creation of a Middle East free from weapons of mass destruction and their means of delivery.

The fight against proliferation is thus vital for our collective security. It has three main issues, all of which we need to address during the course of our discussions: a resolute response to proliferation crises; strengthened international mechanisms for countering proliferation; increased substantive efforts to prevent and impede proliferation.

First issue: responding to proliferation crises. We currently face two major proliferation crises - those of Iran and the DPRK. Since our last Review Conference in 2005, they have worsened, year on year. They undermine the very rules of our collective security, of which the NPT is a cornerstone. Clearly, we cannot ignore them at this Conference.

The picture painted by the successive reports from the Director General of the IAEA regarding Iran is quite clear. In violation of its safeguards agreement, as the Board of Governors of the IAEA recognized as early as September 2005, in violation of five resolutions of the Security Council and ten resolutions of the Board of Governors of the IAEA, Iran continues to career onwards; it has not stopped accumulating low enriched uranium and has now begun enriching up to 20%. One cannot find any civil justification for this programme. Iran has refused generous offers of dialogue and cooperation from the Six. It is limiting its cooperation with the IAEA, including, as the Agency has stressed and as DG Amano has recalled at the opening of this Conference, with regard to activities which could have a nuclear military dimension. Iran's behavior jeopardizes not only the security and stability of the whole region, but also challenges the whole non-proliferation regime; it calls therefore for the strongest response from the international community. Together with its partners in the Six, France is redoubling its efforts to find a negotiated solution to the Iranian

nuclear problem, which will respond both to Iran's needs and to the grave concerns of the international community. But Iran needs to understand that it can only become even further isolated if it continues down this path without responding to the demands of the IAEA and the UN Security Council.

Since the last Review Conference, the DPRK has carried out two nuclear tests. Further, it has also tested several ballistic missiles capable of carrying nuclear warheads. The international community has unanimously condemned these serious infringements of peace and international security. The UN Security Council has adopted resolutions 1718 and 1874 to remind the DPRK of its obligations: the complete, verifiable and irreversible dismantling of its nuclear programmes. The EU has strengthened its sanctions, in particular by introducing a stricter embargo on the DPRK and by heightened financial vigilance on North Korean organizations. We wanted to send a very clear message to Pyongyang: we will tolerate neither its headstrong nuclear ambitions, nor its nuclear proliferating cooperations with other countries, particularly in the Near and Middle East.

Other countries, too, are the subject to IAEA investigations, or under its scrutiny. We call on them to cooperate fully with the Agency, and to comply fully with their international obligations, so as to remove any doubt as to their present or past activities.

Mr. Chairman,

Second issue: strengthening the non-proliferation regime. To achieve this, we must, as a priority, support the efforts of the IAEA, which continues to play a key role in the international nuclear non-proliferation regime, to ensure that its safeguards system remains fully effective and credible.

To that end, we must, during the course of this conference, call for the universal application and strengthening of the IAEA's safeguards system.

Whereas the Treaty has now become almost universal, the obligation posed by Article III on State parties to conclude a Comprehensive Safeguards Agreement has not yet been fulfilled by all of them. To date 20 States have no comprehensive safeguards agreement in force; of these, 7 have not begun any discussions with the IAEA to this end.

Furthermore, as the successive Directors General of the Agency regularly remind us, without implementing the Additional Protocol, the IAEA cannot credibly fulfill its function. For only when this legal instrument is in force, in addition to a Comprehensive Safeguards Agreement, can the Agency draw substantiated conclusions regarding the absence of clandestine nuclear materials or activities and thus give the international community credible assurances that civil nuclear programmes have exclusively peaceful purposes.

To date, a wide majority of us, 131 countries have signed an Additional Protocol, and 98 States have an Additional Protocol in force. We hope they will be joined by all the others, since nuclear energy can thrive only when there is based on confidence.

Within the framework of Article III, the universal application of the system of Comprehensive Safeguards and the Additional Protocol remains a priority, and France invites all States which have not already done so to express their support for the non-proliferation regime in a concrete manner by implementing these legal instruments.

We must therefore strengthen IAEA safeguards, which will be to everyone's benefit:

- the application of a credible and effective safeguards system makes it possible to view the expansion of nuclear energy in the world **with confidence**. Without doubt, Article IV of the Treaty will be all the more widely applied, once the IAEA is in a position to offer credible assurances to countries, such as France, who wish to respond to requests for cooperation, that civil nuclear programmes being carried out by cooperating countries have exclusively peaceful purposes;
- In contrast, France suggests that all civil nuclear cooperation with countries who do not comply with their obligations should be suspended: one cannot, on the one hand, request such cooperation, with the long-term partnership and the responsibility that that implies, and, on the other, renege on one's international obligations. France will be staunch in defending the right of every State to have access to nuclear energy for peaceful purposes. It will be just as staunch against those who violate the norms of collective security.
- that is not all. The safeguards system is not simply an indispensable tool for non-proliferation and the development of peaceful uses; the Agency's safeguards also contribute to strengthening nuclear security throughout the world and to the protecting all from the threat of nuclear terrorism, as highlighted by last month's Washington Nuclear Security Summit.

In this context, France urges the international community, the IAEA and all States party to the Treaty, to remain committed to promoting safeguards. As far as France is concerned, let me remind you that all its civil installations, including its 58 reactors, are safeguarded by Euratom or the IAEA. I would like to underline, in particular, that the application of IAEA safeguards to the new French centrifuge enrichment plant, effective since 1 September 2009, can only contribute to strengthening the credibility of the safeguards system.

Furthermore, it is France's intention to continue its efforts in support of the Agency, in particular its national Support Programme to IAEA Safeguards, by making available its skills and expertise and by promoting the development of technologies designed to detect any possible clandestine nuclear activity.

Mr. Chairman,

Past IAEA investigations have highlighted the existence of a vast international network operating in the illicit trading of sensitive technologies, which has not yet been fully brought to light.

This illustrates the need for rigorous and universal control of exports of the most sensitive nuclear technologies, equipment and materials, which is a condition essential to the development of nuclear trade, when a growing number of States are going to have industrial capacities in the nuclear field.

The Zangger Committee, whose role in implementing the provisions of Article III-2 of the NPT is recognized, must continue its activities, with a view to making the universal application of general principles for controlling exports universally applied. If the rules on export control must be strict and suited to the difficulties that they will face, they need to be consistent with other Treaty obligations. It is with this objective in view that France is participating in the Nuclear Suppliers Group, which we consider to be an essential instrument for the promotion of a credible and balanced approach to export controls and which provides the necessary framework for the responsible development of nuclear power.

As far as the most sensitive technologies are concerned, in particular those related to enrichment and reprocessing: any transfer of such technologies should be evaluated according to a series of criteria aligned with the Treaty's goals, including the Additional Protocol or equivalent safeguards. The goal would be to benefit those countries in effective need of the technologies, in a position to accommodate them and having sealed their long term commitment to non-proliferation. Equally important, when a supplier State is considering authorizing transfers for enrichment and reprocessing, that it must ensure the credibility of the recipient's needs in line with its nuclear programme, and together take appropriate steps, in compliance with their IAEA obligations, to guarantee that these transfers cannot be diverted for non-peaceful and undeclared ends.

Third issue in fighting proliferation: reinforcing substantive efforts to prevent and impede proliferation. This has to be worked at every day. Exports need to be controlled more effectively, access to training in the most sensitive areas controlled, proliferation trafficking impeded, proliferation activities criminalized and their financing suppressed. France is strengthening its efforts in all these areas, as is the EU, with its action programme adopted in 2008, the "New lines for action in combating proliferation". The Conference should stress the importance of these concrete efforts.

At the same time we must strive to better implement Resolution 1540, both to strengthen our national measures and to help those countries that need to do the same. There again, France, working in concert with the EU, is increasing its efforts to actively support the implementation of this resolution, in particular by organizing regional seminars.

Mr. Chairman,

I would like to conclude by repeating the constant concerns of the international community about the risks of proliferation that could be caused by withdrawal from the Treaty, and to remind you of the French delegation's position on this subject.

Let us be quite clear. Withdrawing from the Treaty is a right which cannot be interfered with. However, in order to guarantee the integrity of the Treaty and to

sustain our efforts to prevent nuclear proliferation, it is vital to prevent any abuse of such withdrawals. That is why it is useful to debate, during the course of the Conference, the modalities and consequences of a withdrawal. It would be useful if we could agree on some important principles, such as that if a State were to withdraw, it would still remain responsible for any violations committed while being a Party to the Treaty.

In a similar manner, we consider that it would be unacceptable for a State, after having benefited from the provisions and co-operation provided by Article IV to acquire materials, installations and nuclear technology, thereafter to withdraw from the Treaty and use these for military purposes. We will need to consider these matters and the conclusions to be drawn. Resolution 1887, adopted unanimously by the Security Council on 24 September last, provides us with a concrete roadmap for this purpose.

Thank you, Mr. Chairman.